

Produits contrefaits

Destruction de 360 000 serviettes hygiéniques de marque Nana



Photo : F. M. MOMBO



Photo : F. M. MOMBO



Photo : F. M. MOMBO

L'enquête déclenchée par le directeur général de la Concurrence et de la Consommation, Emmanuel Eyeghe Nze (documents en main) a permis de démanteler ces milliers de serviettes hygiéniques contrefaites (photo du milieu). Photo de droite : Des cartons entiers déversés à la décharge d'Alénakiéri, où les produits falsifiés ont été détruits.

FM.MOMBO
Libreville/Gabon

TROIS cent soixante mille (360 000). C'est le nombre de serviettes périodiques hygiéniques de marque "Nana" contrefaites, qui viennent d'être détruites par la direction générale de la Concurrence et de la Consommation (DGCC). En effet, suite à une

plainte d'un opérateur économique représentant cette marque de serviettes au Gabon et qui a remarqué la présence de produits contrefaits de même nom sur le marché, le directeur général de la Concurrence et de la Consommation, Emmanuel Eyeghe Nze, a diligenté une enquête afin de s'assurer de la véracité des faits. Il s'est appuyé sur la Loi 05/89, notamment en son

article 14, et sur l'Ordonnance 50/78, Article 5, Alinéas 5 et 6, qui dispose: « il est interdit de traiter, réparer et/ou présenter des produits de façon trompeuse susceptible d'induire le consommateur en erreur... » L'enquête, menée sous la supervision du chef de service de la sécurité des consommateurs, Espert-Durand Leyeme, ayant débouché sur la découverte d'un vaste réseau de pro-

duits contrefaits de marque "Nana", il a donc été procédé à leur saisie. C'est essentiellement dans les zones de Petit Dubaï à Oloumi, Petit-Paris, marchés de Mont-Bouët et d'Akébé, La Peyrie, l'ex-gare routière, Akanda et Owendo que ces serviettes falsifiées ont été saisies. Soulignons que le déclenchement cette enquête a également été l'occasion pour les agents de la DGCC

de sensibiliser l'ensemble des opérateurs économiques et d'attirer l'attention des consommateurs sur les effets néfastes des produits contrefaits en général. En ce qui concerne les serviettes hygiéniques copiées, elles provoqueraient chez leurs utilisatrices démangeaisons, infections urinaires, irritations pelviennes et même des cancers, selon les matières utilisées par les contrefacteurs lors de leur

fabrication. « Il s'agit là d'un problème de santé publique auquel il faut apporter des solutions. Et l'une d'entre elles, est de procéder à la destruction de ces faux produits, pour décourager les grossistes et épiciers de proximité véreux, qui les dissimulent souvent parmi les vraies, afin de tromper la vigilance des consommateurs », a indiqué Emmanuel Eyeghe Nze.

Visite du ministre du Travail sur le chantier du CFPP à Nkok

Carmen Ndaot constate l'état d'avancement des travaux

COE
Libreville/Gabon

LA ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Insertion des jeunes, Carmen Ndaot, s'est rendue il y a quelques jours à la Zone économique à régime privilégié de Nkok, pour s'imprégner de l'état d'avancement des travaux de construction du Centre de formation et de perfectionnement professionnels (CFPP), dont la première pierre avait été posée le 11 août 2017 par le chef de l'Etat, Ali Bongo Ondimba. « L'objet de ma visite est de voir l'état d'avancement des travaux. Nous pouvons constater que la zone résidentielle est déjà lancée et que le centre de Nkok sera livré sur une période de 18 mois. Ce qui va nous per-

mettre de répondre assez rapidement au besoin de formation. Les deux autres centres seront livrés progressivement. Mais, le délai maximal pour la livraison des trois centres est de trois ans. Ce sera un centre de formation moderne, avec des filières adaptées au besoin réel du marché de l'emploi. Situé dans l'enceinte de la zone économique, le centre de Nkok favorisera ce qu'on appelle l'école-entreprise. Ce qui permettra aux jeunes d'apprendre et de développer des compétences directement dans l'activité. Elle leur offrira des possibilités d'aller en stage, même de trouver un emploi à l'issue de la formation », a déclaré le membre du gouvernement. « Actuellement, nous avons 12 bâtiments en construction. Il y a 11 villas pour les enseignants et le proviseur



Photo : COE

Carmen Ndaot, ministre de la Formation professionnelle, a tenu à s'enquérir de l'état d'avancement des travaux du CFPP de Nkok.

et 15 studios. Nous avons bien lancé les travaux. Avec le soutien des gouverne-

ments chinois et gabonais, le projet sera bien finalisé », a indiqué Nick Liang

Bin, directeur du projet. Outre le CFPP de Nkok, le gouvernement projette

aussi de construire deux autres centres à Port-Gentil (Ntchengue) et à Franceville (Mvengue) devant accueillir 1 000 apprenants chacun. Ces centres seront dotés de complexes, d'une zone résidentielle pour loger le personnel administratif et enseignant, un internat pour les apprenants, un complexe sportif et de restauration. Un véritable dispositif qui permettra d'avoir tout le confort nécessaire pour assurer les formations dans les meilleures conditions. Plus de douze disciplines du secteur industriel y seront enseignées. Ce projet de construction des 3 CFPP a nécessité un emprunt auprès d'une banque chinoise, pour un montant de 120 millions de dollars USD (65 milliards de francs).

Facilitation des échanges avec l'extérieur

L'Afrique centrale en discussion

J.M
Libreville/Gabon

AFIN d'établir un meilleur cadre de commerce avec l'extérieur, les experts de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), de la Communauté économique et mo-

nétaire de l'Afrique centrale (Cémac), des structures spécialisées intervenant dans la chaîne logistique, et des représentants du secteur privé se sont réunis du 30 avril au 1er mai 2018, à Pointe-Noire au Congo, rapporte l'agence Ecofin. Cette rencontre, qui s'inscrivait dans le cadre des activités du Comité régio-

nal de facilitation des échanges en Afrique centrale (CRFE-AC) avait, entre autres, pour objectifs, de partager l'expérience des pays de la sous-région sur la création, la mise en place et le fonctionnement de leurs comités nationaux de facilitation des échanges ; de présenter le Projet d'appui institutionnel à la

mise en œuvre de l'Accord sur la facilitation des échanges (PAI-AFE) ; d'examiner et valider le texte relatif à la création et à la mise en place d'un Comité régional de la facilitation des échanges en Afrique centrale et, enfin, d'examiner et d'adopter la feuille de route du Comité régional de la facilitation des échanges.

Ces travaux, qui se sont déroulés sous la houlette de la CEEAC, de la Cémac et de la Banque africaine de développement (BAD), ainsi que des experts de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), ont porté sur les principes de base de la facilitation des échanges et l'AFE, l'état de mise en

œuvre de l'AFE dans les États membres, la présentation du contenu et du calendrier des formations prévues dans le cadre du PAI-AFE, la présentation du projet de la décision conjointe CEEAC-Cémac mettant en place le CRFE, la préparation du rapport de la réunion, l'examen et l'adoption dudit rapport, entre autres.